

Montrouge, le 11 octobre 2022
N°2022_25226_DG75-C930

RAPPORT DU JURY

CONCOURS DE CONTRÔLEUR

INSEE 2022

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

Sommaire

I – CONCOURS EXTERNE	3
I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	3
I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	3
I.2.1 - Épreuve de résumé de texte et de réponses à des questions (durée 3 heures – coefficient 5).....	3
I.2.2 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5).....	6
I.2.3 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	10
I.3 - ÉPREUVES D’ADMISSION.....	12
I.3.1 - Épreuve orale d’exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6).....	12
I.3.2 - Épreuves écrites facultatives.....	15
II – CONCOURS INTERNE NORMAL	16
II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	16
II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	16
II.2.1 - Épreuve de résumé d’un texte (durée 3 heures – coefficient 4).....	16
II.2.2 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4).....	19
II.2.3 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6).....	21
II.3 - ÉPREUVES D’ADMISSION.....	22
II.3.1 - Épreuve orale d’admission (durée 40 mn – coefficient 6).....	22
II.3.2 - Épreuve facultative de langues.....	24
III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL	25
III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS.....	25
III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 4).....	25
III.3 - ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 6).....	26
IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR (2023)	29
IV.1 – Principales modifications apportées aux concours.....	29
IV.2 – Recommandations du jury.....	30
ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES	31



I – CONCOURS EXTERNE

I.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

682 candidats se sont inscrits en 2022. C'est le plus faible nombre d'inscriptions depuis 20 ans. La remontée des inscriptions constatées en 2021 (855 après 712 en 2020) ne s'est ainsi pas confirmée. 191 candidats se sont présentés à au moins une épreuve écrite (289 en 2021 et 256 en 2020) et 181 à l'ensemble des épreuves écrites (263 en 2021 et 238 en 2020).

Cette année, 29 places étaient proposées au concours (comme en 2021, pour 46 en 2020). La baisse du nombre d'inscrits a fait mécaniquement augmenter le taux d'admission (15 %) alors qu'il se situait environ autour de 10 % en 2018, 2019 et 2021, où le nombre de postes ouverts était comparable.

Un peu plus de la moitié (53,6 %) des 181 candidats présents aux trois épreuves écrites d'admission ont eu au moins une note inférieure à 5,00 à l'une de ces épreuves. 17 candidats ont eu trois notes inférieures à 5,00. Il est important de rappeler qu'un concours se prépare : la motivation est un élément essentiel.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat. Les épreuves de résumé et de sciences économiques et sociales ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. Pour l'épreuve de mathématiques et de statistiques, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes. Les moyennes et dispersions de notes obtenues par les différents correcteurs sont étudiées avec une grande rigueur.

Les épreuves écrites obligatoires et facultatives ont eu lieu les 18 et 19 janvier 2022. Pour les épreuves facultatives, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

Le jury a admis 86 candidats à passer les épreuves orales, pour 29 postes. La moyenne obtenue aux épreuves écrites obligatoires par les candidats admissibles est de 10,81.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 14 et le 16 juin 2022. 74 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 13,53.

Le jury a retenu 29 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 11 candidats.

Au final, la moyenne des 29 candidats admis sur liste principale est de 13,53.

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 11,66 sur l'ensemble des épreuves.

I.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

I.2.1 - Épreuve de résumé de texte et de réponses à des questions (durée 3 heures – coefficient 5)

Principe de l'épreuve

Cette épreuve était inscrite au concours pour la dernière fois en 2022 (cf. chapitre IV).

Elle consistait, à travers trois grands exercices, à miniaturiser le texte proposé (résumé de texte), à s'approprier le contenu du texte proposé (questions) et à livrer ses propres réflexions sur le sujet (dissertation).

Le texte proposé pour la session 2022 – *La donnée numérique : un bien économique comme les autres ?* – était un article de Edmond Baranes Professeur d'économie à l'université de Montpellier, paru dans *Cahiers Français* en janvier février 2021.

Le texte montrait la place importante occupée par la donnée dans nos sociétés aujourd'hui. À la fois outil stratégique pour les entreprises et opportunité pour la croissance économique, elle pose toutefois des questions



en matière de respect de la vie privée. L'auteur posait également la question de savoir si la donnée est un bien économique comme les autres.

Le résumé

En ce qui concerne les recommandations générales, le jury souligne particulièrement le fait que pour le résumé, le candidat :

- doit respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ne doit pas dénaturer les propos de l'auteur en les transcrivant ;
- ne doit pas ajouter des opinions personnelles ;
- **doit respecter le nombre de mots (plus ou moins 10 %) imposé pour cet exercice.**

Le jury rappelle qu'un résumé est la miniaturisation d'un texte, l'image du bonsaï illustrant bien ce à quoi il faut parvenir. Dans la restitution du texte, il faut conserver l'ordonnancement des idées principales de l'auteur et le squelette du texte. Il s'agit de rendre les idées principales du texte, en les reformulant. Il ne faut pas recopier les phrases du texte telles quelles, ni faire de paraphrase. Les exemples du texte ne peuvent être repris dans le résumé qu'à partir du moment où ils apportent une idée nouvelle ou bien occupent une part importante du texte. Il ne faut pas rajouter sa propre opinion qui pourra cependant être mise en avant dans la dissertation.

Le jury rappelle aux candidats que la technique du résumé s'acquiert par la pratique, tout au long d'un travail assidu. Il semble encore cette année que pour certains candidats, la notion même de résumé n'est pas maîtrisée et que les règles de cette épreuve semblent méconnues.

Cette épreuve permet d'évaluer la capacité d'un candidat à comprendre ce qu'il lit et à le reformuler sans erreur ni interprétation personnelle. C'est ce qu'un certain nombre de candidats n'ont pas su réaliser.

À la lecture des copies, on dénote, cette année encore, une difficulté pour une majorité de candidats à relever toutes les idées essentielles du texte.

Certains candidats ne savent pas vraiment structurer la rédaction d'un résumé et utilisent l'expression « l'auteur dit », citent le titre du texte, ou même recopient des phrases du texte, ce qui est prohibé et sanctionné par le jury.

Les copies qui sont un commentaire du texte, réorganisent le déroulement des idées de l'auteur, ou incluent des idées qui ne sont pas celles de l'auteur, sont également pénalisées.

À l'instar des années passées, les correcteurs relèvent en outre des imprécisions dans l'expression. Pourtant, la précision est révélatrice d'une bonne compréhension du texte et de la capacité à retranscrire les idées et les notions développées dans le texte.

Le nombre de mots utilisés doit être inscrit sur la copie. Cette consigne est généralement respectée. Cependant, les copies ne mentionnant pas le nombre de mots sont pénalisées.

Le jury tient à préciser qu'il vérifie la longueur du résumé. Par conséquent, il n'est pas dupe et déplore l'existence de copies pour lesquelles le nombre de mots annoncé est erroné, voire démesurément faux, trahissant un manque de sérieux ou un manque de temps eu égard au comptage des mots, voire une intention de tromper le jury. Ces différents comportements sont sanctionnés.

Les questions

L'épreuve consiste à repérer la réponse à une question simple dans le corps du texte. Le candidat doit alors la restituer dans le respect de l'idée exprimée par l'auteur. Dans cet exercice, il s'agit uniquement d'être fidèle au texte, sans qu'il soit nécessaire de reformuler l'idée exprimée par l'auteur.

Peu de candidats n'ont pas traité ces questions, même si certains n'ont donné que des réponses partielles.

La dissertation

L'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à élaborer une réflexion structurée et à donner son avis.

Pour cette question, les correcteurs attendent une réponse structurée par un plan, argumentée, illustrée et rédigée. Ce qui importe dans cette épreuve est la capacité à organiser une réflexion en affichant une opinion



personnelle. La longueur de la rédaction importe moins que l'organisation cohérente du propos. Cependant, le jury estime néanmoins qu'une longueur de deux pages est satisfaisante pour cet exercice.

L'absence de plan est sanctionnée, tout comme un niveau de langage laissant à désirer (cf. style).

L'exercice consiste à faire preuve d'ouverture et d'idées personnelles.

Un bon nombre de copies, cette année encore ne sont pas assez structurées : absence d'introduction et de conclusion, absence d'annonce de plan dans l'introduction, manque d'équilibre entre les différentes parties, absence d'enchaînement entre celles-ci. Ces manques ont été sanctionnés par le jury.

Le jury a également sanctionné les copies, encore trop nombreuses, qui ont repris des idées issues du texte ou dont l'argumentaire est faible. Les candidats doivent faire l'effort de proposer des réflexions et de les argumenter.

Le jury regrette que les candidats ne comprennent pas mieux la problématique et ne se donnent pas plus de temps pour répondre à la question de la dissertation.

Le jury a apprécié les illustrations personnelles utilisées par les candidats pour étayer leurs propos.

Quelques copies se sont avérées quasi intégralement « hors sujet ».

Le style

Un certain nombre de candidats manifeste de grandes lacunes grammaticales et lexicales. La construction des phrases est parfois hasardeuse, le vocabulaire pauvre et des mots *a priori* simples sont utilisés à mauvais escient.

Les correcteurs rappellent que le style est important. Pour cette épreuve, le propos exposé est d'autant plus clair que les phrases sont bien construites, quitte à ce qu'elles soient courtes. Le langage familier ou de style « parlé » est prohibé dans cette épreuve et les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent différents niveaux de langage.

L'orthographe, la grammaire et le soin

Le jury insiste sur ces éléments de l'épreuve. Trop nombreuses, encore, sont les copies émaillées de fautes élémentaires même sur des mots courants, y compris sur des mots repris du texte à résumer. Les fautes les plus courantes restent l'accord sur le pluriel, la conjugaison des verbes ou l'accord des participes passés. Les copies sans accents sont bien trop nombreuses, alors que seuls certains accents peuvent être omis aujourd'hui dans les règles orthographiques françaises, même après la mise en application de la réforme de l'orthographe. Omettre des accents est sanctionné par le jury.

Il est vraisemblable que les candidats ne relisent pas leur rédaction, soit par manque de temps, soit par négligence. Les copies comportant un trop grand nombre de fautes, au-delà de ce qui peut être la conséquence du stress de l'examen, sont sanctionnées. Tous ces éléments conduisent parfois à l'incompréhension de certaines phrases. Il est fortement recommandé au candidat de se relire avec attention afin de ne pas être pénalisé.

Il est à noter qu'à l'opposé se trouvent des copies sans aucune faute.

Certaines copies, mal présentées – peu lisibles dans certains cas – avec des ratures, sont pénalisées. Les copies manquant de soin ont été un peu moins nombreuses cette année. Le jury souligne que ce manque de soin traduit une relative désinvolture qu'il apprécie peu. Les copies à l'écriture difficile à lire sont encore trop fréquentes et le jury apprécie tout effort visant à améliorer la lisibilité. Il ne faut pas hésiter à espacer ses écrits pour gagner en lisibilité.

Sur le barème

Le résumé était noté sur 10 points. Les questions étaient notées sur 2 points. La dissertation était notée sur 8 points. Le barème est annoncé aux candidats sur le sujet de l'épreuve. Les candidats qui ne traitent pas une ou plusieurs parties de l'épreuve se pénalisent d'autant sur leur note. Certaines copies ne comportaient que le résumé de texte ou ne traitaient pas les questions ou la dissertation.

Conclusion

Le résumé de texte est une épreuve difficile qui se prépare grâce à un entraînement adapté. La gestion du temps semble être compliquée à respecter pour certains candidats. Les candidats doivent être très vigilants quant au respect des consignes qui figurent sur le sujet. De même, la dissertation est une épreuve qui se prépare (structuration des idées, élaboration du plan, recherche d'exemples pertinents et adaptés, rédaction de ce que



l'on souhaite exprimer). Le jury conseille vivement aux candidats, pour leur préparation, de prendre l'habitude de lire régulièrement.

Les candidats doivent également s'entraîner pour optimiser la gestion du temps lors des épreuves. Ceux qui sont trop peu préparés risquent une note très basse. Des copies témoignent bien d'une certaine préparation. Mais au total, le niveau d'ensemble se révèle assez faible. Pourtant, cette épreuve est importante pour le recrutement des contrôleurs de l'Insee : les travaux effectués par ces agents requièrent des capacités à rédiger et à s'exprimer dans un français correct ainsi que des capacités à comprendre les consignes qui leur seront données. Si la rigueur scientifique est nécessaire, elle ne peut être l'unique qualité d'un contrôleur. Cette année, comme les précédentes, le jury déplore un nombre important de copies ayant une note inférieure à 5,00.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 8,84 et 36 candidats ont eu une note éliminatoire inférieure à 5,00, soit plus de 18,9 % des présents (17,7 % en 2021). Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,3.

1.2.2 - Épreuve de sciences économiques et sociales (durée 3 heures – coefficient 5)

L'épreuve de sciences économiques et sociales est scindée en trois parties : une première composée de définitions de termes économiques et sociaux, une deuxième d'analyses et de commentaires de tableaux ou graphiques (questions sur des thèmes différents) et enfin une partie avec une dissertation à caractère économique et social.

Cette composition du sujet permet d'apprécier les connaissances du candidat dans les parties « définitions » et « dissertation », et sa capacité d'analyse et de réflexion dans les parties « commentaires de tableaux » et « dissertation ».

Concernant les aspects formels de l'épreuve, le jury réitère dans l'ensemble les remarques des années précédentes :

- la capacité des candidats à écrire convenablement est une compétence essentielle attendue d'un contrôleur de l'Insee. En ce sens, le jury rappelle que la multiplication des fautes d'orthographe implique un retrait de points. Elle produit inmanquablement un effet très négatif sur le correcteur ;
- même si l'épreuve de sciences économiques et sociales n'est pas une épreuve littéraire, le jury attend des candidats qu'ils s'expriment correctement. Certains candidats n'ont manifestement pas cette exigence et écrivent comme ils s'expriment à l'oral, ce qui n'est pas compatible avec les fonctions que peut exercer un contrôleur de l'Insee ;
- cette épreuve est une épreuve de sciences économiques et sociales ; le jury attend des candidats qu'ils adoptent un ton neutre et scientifique, et que les réponses aux questions ou la dissertation ne se transforment pas en « discussion de comptoir » ;
- l'énoncé de chaque question ou de chaque partie indique la longueur attendue de la réponse du candidat. Il s'agit d'une indication plus que d'une consigne ; toutefois le candidat est pénalisé lorsque sa réponse excède largement ce qui a été préconisé. Le jury attend des réponses précises et concises ; trop de candidats rédigent des réponses beaucoup trop longues. A l'inverse, en cas de réponse bien plus courte que ce qui est conseillé, le jury suggère au candidat de se demander s'il a complètement répondu à la question ;
- il est inutile de recopier les questions sur la copie. Le candidat n'est pas obligé de répondre aux questions dans l'ordre du sujet, pour autant, il doit indiquer clairement au début de chacune de ses réponses à quelle question il répond. Dans le cas contraire, la réponse du candidat n'est pas lue et il ne reçoit donc aucun point ;
- le jury rappelle que les réponses doivent être écrites sous forme de phrases : le style télégraphique ou les énumérations doivent être proscrites. Parfois le candidat peut considérer qu'un schéma peut aider à la compréhension : le jury apprécie généralement cette prise d'initiative, pour autant que le schéma soit accompagné d'une explication textuelle claire.

Enfin, le jury recommande aux candidats de prioriser leur travail en fonction des points associés à chaque question, le barème étant indiqué sur le sujet. Certains candidats continuent de ne pas traiter la dissertation, ou de la traiter partiellement sous forme de plan détaillé, perdant ainsi d'emblée près de la moitié des points de l'épreuve. Le risque d'obtenir une note éliminatoire est alors extrêmement élevé. Le jury suggère aux candidats de consacrer un minimum d'une heure et demi à la dissertation.



2.2.1 La partie « définitions »

Composée de cinq questions de cours, cette partie est notée sur 5 points. Les réponses se doivent d'être courtes et précises, ce qui a, dans l'ensemble, été plutôt bien respecté. Le jury rappelle qu'un candidat qui, de lui-même, ajoute des éléments non demandés dans la question posée ne reçoit aucun point supplémentaire, et s'expose inutilement à ce que sa copie soit pénalisée si ces éléments sont partiellement ou totalement erronés.

Les définitions demandées se trouvent aisément dans les dictionnaires de sciences économiques et sociales. Certaines sont également présentes sur le site insee.fr, notamment lorsqu'il s'agit d'indicateurs produits par l'Institut. Le jury a parfois rencontré des réponses surprenantes et rappelle qu'il est contre-productif d'essayer d'inventer des réponses.

Le jury note que dans l'ensemble, les candidats réussissent plutôt bien cette première partie. Les définitions sont plutôt bien restituées, les exemples donnés sont souvent pertinents.

La question sur le chômage a souvent donné lieu à une réponse partielle ; en revanche le taux de chômage est une valeur connue des candidats.

Les réponses sur le taux de fécondité ont été souvent imprécises, mais la situation par rapport aux autres pays européens a été généralement correcte. Le jury n'attendait pas de valeur.

La question sur le syndicat a été bien traitée, mais la plupart du temps uniquement par le prisme du marché du travail. D'autres réponses étaient possibles, comme les syndicats de copropriétaires, de communes, d'étudiants, etc. Les exemples de syndicats mentionnés ont été corrects.

La question sur la notion de destruction créatrice a été peu traitée par les candidats. Quelques candidats ont essayé – à tort – d'inventer une définition.

Enfin, quelques candidats ont confondu la notion de gentrification avec celle du genre. Là aussi, les réponses sont très centrées sur la partie immobilière de la gentrification, en oubliant les conséquences sociales de cette mutation.

2.2.2 La partie « commentaires de tableaux »

La partie « commentaires de tableaux » était composée de deux questions (notées sur 3 points chacune) et portant sur deux thèmes différents : la consommation de soins et de biens médicaux et l'emploi dans la fonction publique. Le premier exercice portait sur un thème d'actualité, le deuxième était plus classique. Dans l'ensemble, le premier exercice a été moins bien réussi que le deuxième.

D'une manière générale, le jury attend du candidat dans cette partie une connaissance des concepts, une analyse et un commentaire sur les sujets proposés. Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- lire et interpréter correctement chaque tableau et graphique ;
- les analyser conjointement, en faire une synthèse (pour le second thème) et en tirer des conclusions ;
- mobiliser ses connaissances propres et les articuler avec ses conclusions sur l'étude des documents.

Trop souvent, des candidats **énumèrent et commentent tous les chiffres disponibles** dans les tableaux, ce qui n'est pas le but de l'exercice. Le jury a été aussi surpris, à l'inverse, de lire quelques réponses sans aucun chiffre cité, ce qui est problématique pour de futurs statisticiens. **Le jury attendait des candidats qu'ils extraient les idées principales** répondant aux questions posées, en les illustrant par les **chiffres les plus significatifs**. Un langage précis et adapté doit être employé pour la description des courbes et des tableaux. À titre d'exemple, le verbe « évoluer », très souvent employé seul, n'indique pas si on commente une hausse ou une baisse.

Certains candidats décrivent de façon trop détaillée les tableaux à analyser. Une description de tableau est appréciée par le jury à condition d'être concise. Elle ne devrait pas dépasser deux lignes.

La partie sur la consommation de soins et de biens médicaux a été moins bien traitée par les candidats. Certains n'ont pas réussi à comprendre l'annexe 1 qui présente l'évolution de la consommation de soins et de biens médicaux, avec les contributions de ses différentes composantes. L'erreur courante a été de lire l'évolution entre 2019 et 2020 (de +2,0 % à +0,4 %) comme une baisse et non comme un ralentissement. Pourtant la note de lecture donnait cette indication aux candidats. À partir de l'annexe 1, le jury attendait deux informations : le ralentissement de la CSBM (Consommation de Soins et de Biens Médicaux) d'une part, et la modification des



différentes contributions à cette évolution d'autre part. Si depuis 2011, toutes les composantes contribuent positivement à l'évolution de la CSBM, ce n'est pas le cas en 2020 où seuls les soins hospitaliers et les laboratoires contribuent positivement. En revanche, les soins de ville hors laboratoires et les biens médicaux contribuent négativement. Ce constat est à mettre en lien avec la crise sanitaire de la covid-19 : tests dans les laboratoires d'une part et report et moindre recours à cause des confinements d'autre part.

L'annexe 2 donne l'évolution de la structure du financement des grands postes de la CSBM entre 2011 et 2020. Le premier message à tirer du tableau touche au poids de la sécurité sociale (financeur public), principal financeur des dépenses de santé (81,2 % en 2020), les organismes complémentaires participant à hauteur de 12.3 % et le reste à charge des ménages s'élevant 6.5 % pour cette même année. Dans le détail, le financement par la sécurité sociale est particulièrement important pour les soins hospitaliers (94 %) et les laboratoires d'analyses (80 %). En revanche, la part organismes complémentaires est plus importante dans les autres biens médicaux (38.5 %, par exemple : optique et dentaire) et dans les dépenses de soins de ville (16 %, honoraires médecins et paramédicaux).

L'année 2020 est atypique en raison de la crise sanitaire, avec une recomposition conjoncturelle des dépenses.

La partie sur l'emploi dans la fonction publique a été mieux traitée. A partir de l'annexe 3, il fallait remarquer que l'emploi dans la fonction publique progresse comme l'emploi total (+20 % entre 1996 et 2019) mais que cette évolution cache des disparités entre les différents versants de la fonction publique : l'emploi progresse fortement dans la FPT (+60 %), il augmente d'environ 30 % dans la FPH. Dans la fonction publique d'État, l'emploi croît entre jusqu'en 2005, puis décroît jusqu'en 2014 pour finalement retrouver son niveau de 1996 en 2019. Ces évolutions sont à mettre en regard avec le transfert des compétences de l'État vers les collectivités territoriales (RGPP, puis MAP).

Dans l'annexe 4, le jury attendait une analyse des différences entre les trois versants de la fonction publique mais aussi entre les catégories. Des candidats n'ont fait que l'une ou l'autre des analyses. Il fallait remarquer un effet de composition : le salaire net mensuel moyen dans la fonction publique d'État est plus élevé en raison d'une présence plus forte d'agents de catégorie de A qui sont les mieux payés.

2.2.3 La partie « dissertation »

La dernière question, sur 9 points, était constituée d'une dissertation sans document, dont le sujet était « La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? ».

Cette année, le jury a choisi un sujet économique d'actualité, abordé dans les programmes lycéens des enseignements de Sciences économiques et sociales. Il est attendu des candidats une argumentation structurée suivant un plan cohérent. Le jury n'attend pas un plan en particulier, mais souhaite voir le sujet traité dans son intégralité en s'appuyant sur une argumentation illustrée par des exemples précis ou par des références à des connaissances théoriques (auteurs ou théories économiques...).

Le jury déplore un faible niveau dans de nombreuses copies. Il salue toutefois l'effort d'une majorité des candidats pour fournir au moins formellement les éléments fondamentaux d'une dissertation, à savoir : une introduction, un développement en plusieurs parties et une conclusion. Quelques candidats remettent encore des copies incomplètes avec l'absence d'une partie attendue ou de la conclusion.

D'un point de vue formel, la dissertation ne doit pas comporter de titre de partie, chacune devant être séparée par un saut de ligne. Visuellement, le candidat doit faire apparaître les sous-parties par des paragraphes. Enfin, la présence de transition entre les deux ou trois parties principales facilite l'enchaînement logique et explicite la réflexion du candidat.

Encore trop peu de candidats définissent tous les termes du sujet dans leur introduction ; encore moins essayent de faire le lien entre les termes pour trouver une problématique. Le jury pénalise systématiquement ces manques.

Le jury rappelle également qu'une bonne argumentation comprend à la fois l'énonciation d'une idée et son illustration par un exemple. Là encore, peu de candidats éclairent leur propos par des exemples concrets. Les références théoriques sont valorisées quand elles sont citées à bon escient. Trop rares sont les candidats qui parviennent à faire le lien entre leurs connaissances théoriques en sciences économiques et sociales et le sujet.

Beaucoup de candidats se sont limités à des descriptions de problèmes écologiques abordés dans l'actualité sans réellement faire le lien avec la croissance économique.



Les éléments de corrigé (non développés), le plan, le nombre de parties et leurs articulations présentés ci-dessous sont fournis ici à titre indicatif.

En introduction, le jury attendait une accroche sur les enjeux d'actualité, une définition des notions principales du sujet (croissance économique, préservation de l'environnement), une problématique clairement exposée, et l'annonce d'un plan cohérent. Concernant l'accroche, des références au rapport du GIEC ou aux COP (21,...26) pouvaient prendre place. La croissance économique est entendue comme l'augmentation de la production de biens et services (le PIB est l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer). La préservation de l'environnement renvoie à l'idée d'un développement durable pour garantir aux générations futures la capacité à répondre à leur besoin avec l'objectif de préserver la planète et ses ressources naturelles. La compatibilité entre les deux notions est au cœur de la problématique. Comment le processus de croissance interagit avec l'environnement, dans quelle mesure la croissance économique s'oppose à la préservation de l'environnement ?

Plusieurs plans sont possibles dès lors que l'argumentation suit une logique cohérente. Un plan « classique », comme suit, pouvait suffire à aborder le sujet dans ses grandes lignes

Dans un premier temps, en expliquant en quoi la croissance présente des limites qui ne permettent pas de la rendre soutenable :

- La dégradation ou la raréfaction du capital naturel (minerais, ressources en eau, appauvrissement de la biodiversité, etc) comme facteur de production pose la question des limites naturelles de la croissance, en particulier dans un contexte de croissance démographique continue. On peut se référer à certains économistes classiques insistant sur l'importance des relations entre économie et environnement, matérialisé par les ressources naturelles, et essentiellement par la terre, contrairement aux économistes néoclassiques qui accordent une moindre importance à la relation économie-environnement.
- Les impacts à long terme des modes de productions, dont une partie importante repose sur la consommation d'énergies fossiles sont sources d'inquiétudes. On peut l'illustrer par de nombreux exemples mettant en avant des corrélations entre changements économiques et écologiques au fil du temps (industrialisation, urbanisation d'un côté, évolution des températures moyennes, biodiversité menacée...). Cela renvoie à la notion d'externalités négatives de la croissance. La croissance de la production de biens et services s'est accompagnée d'une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) (exemple des États-Unis, de l'UE ou de la Chine, avec une empreinte carbone élevée, même si l'intensité en émissions des GES ramenée au nombre d'habitants peut être très variable selon les pays).
- Le PIB n'a pas été conçu pour évaluer la soutenabilité de la croissance.
- Dans ces conditions, des scientifiques alertent sur les limites de la croissance en affirmant que si les tendances actuelles se perpétuent, beaucoup de ressources naturelles seront épuisées, empêchant toute croissance future (rapport « The limits to growth » de Meadows du club de Rome publié en 1972).
- Dans l'optique de la soutenabilité forte, il est nécessaire de maintenir à travers le temps un stock de « capital naturel critique » pour les générations futures. La croissance ne doit pas être nécessairement reniée, mais elle ne peut pas se faire au détriment de l'environnement.
- Dans l'optique de la soutenabilité faible, la réduction de « capital naturel » dûe à la production et à la pollution doit être compensée par une augmentation proportionnelle de capital créé par l'homme. Ainsi, selon cette conception, il est possible de détruire le stock de capital environnemental à condition de le remplacer par des technologies qui fournissent les mêmes services (substitution des formes de capital).
- La croissance économique pourrait se réaliser durablement dans le cadre de contraintes écologiques (transition possible).

Dans un deuxième temps, en évoquant les possibilités de rendre (plus) compatible la croissance économique avec la préservation de l'environnement :

- Les politiques environnementales et climatiques peuvent être mises en œuvre pour assurer une croissance soutenable respectueuse de l'environnement. Le Protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, pose des objectifs de réduction des émissions de GES considérés comme la cause principale du réchauffement climatique. Les Conférences des parties (COP) initiées en 1995 fixent également un certain nombre d'objectifs ambitieux.



- Il s'agit d'inciter à des comportements vertueux ou de sanctionner des comportements non vertueux : principe du pollueur-payeur. Les pouvoirs publics disposent de quelques leviers par le biais de la réglementation, de la taxation ou de la mise en place des marchés de quotas d'émission. Il s'agit d'inciter ou contraindre les agents économiques à internaliser les externalités de leurs activités. Toutefois, la communauté internationale peine à poursuivre et à généraliser les efforts consentis dans le cadre de ces conférences.
- La production des éco-activités et l'innovation pour produire des biens et services ayant pour finalité la gestion des ressources naturelles (sols, eaux, énergie...) contribuent à rendre la croissance plus soutenable (croissance « verte », innovation « verte »). La part des éco-activités dans la production pourrait augmenter davantage (conversion à l'agriculture biologique, transition énergétique pour diversifier les sources d'énergie en privilégiant les énergies renouvelables...).
- L'idée que les agents économiques, à partir d'un certain niveau de vie et quand les inégalités diminuent, sont plus réceptifs aux problématiques environnementales est mise en avant par des économistes (courbe environnementale de Kuznets). Le développement économique basé sur la croissance ne s'inscrirait pas nécessairement dans un processus de pollution sans cesse croissant. Mais malgré des améliorations récentes, les niveaux d'émissions de CO₂ globalement très élevés et les changements climatiques considérés comme un des plus gros risques pour le futur, viennent tempérer ces conclusions positives.

En conclusion : une courte synthèse des messages principaux des deux parties et une ouverture sur des perspectives plus larges (éventuellement une interrogation plus générale sur nos modes de vie...).

Sur le barème

Les questions de cours (définitions) sont notées sur 5 points.

Les questions appelant à des commentaires de documents sont notées sur 6 points (3 points pour chacune des questions 2 et 3).

La dissertation (question 4) est notée sur 9 points.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 7,79 et 45 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5, soit 24,9 % des présents. Hors notes strictement inférieures à 5, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,28.

I.2.3 - Épreuve de mathématiques et statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve se décomposait en cinq exercices indépendants.

Il est rappelé aux candidats que la meilleure manière de s'entraîner à l'épreuve de mathématiques est de traiter les sujets d'annales et de réviser à partir du programme de l'épreuve.

Le sujet de 2022 comportait :

- un questionnaire à choix multiples (QCM) ;
- un exercice portant sur les suites ;
- un exercice de résolution d'un système à 3 équations 3 inconnues ;
- un dernier exercice de statistiques avec nuage de points et ajustement affine ;
- un exercice d'analyse faisant intervenir la fonction logarithme.

Les exercices pouvaient être traités par le candidat dans l'ordre de son choix. Le numéro de la question traitée doit être bien précisé. Dans le cas contraire, la réponse n'est pas lue et ne rapporte donc pas de points.

Rappelons qu'une copie propre fait toujours un meilleur effet, tout comme la numérotation correcte des exercices et la mise en valeur des résultats. Les représentations graphiques demandées sont à effectuer au crayon sur papier millimétré. Le jury est très attentif à la mise en forme des figures/graphiques (choix de l'échelle, titre, noms des axes, etc.).

Sur cette épreuve, qui ne faisait pas appel à des notions plus complexes que celles des années précédentes, une justification précise des réponses (hormis lorsqu'elle n'était pas demandée comme dans le QCM) était attendue. Les étapes de calcul et de raisonnement sont demandées, d'autant plus sur les exercices d'analyse (dérivée, limites par exemple) où l'usage de la calculatrice peut suffire pour répondre.



Le premier exercice (QCM) comportait 8 questions.

Il est rappelé aux candidats qu'une réponse fautive fait perdre des points, tandis qu'une absence de réponse n'est pas pénalisée par un retrait de points. Aussi, en cas de doute sur une réponse, un arbitrage doit être fait par le candidat. Le jury demande également aux candidats d'indiquer le plus lisiblement possible leur réponse (par exemple par une lettre capitale) : dans un QCM, une seule lettre illisible peut être pénalisante. Très peu de candidats ont trouvé la bonne réponse aux 8 questions.

Quatre questions portaient sur l'utilisation des pourcentages. Une question mettait en pratique l'utilisation d'une fonction. Deux questions faisaient appel aux suites et nécessitaient une bonne connaissance des définitions (somme, terme, etc.). Et enfin, une question portait sur les statistiques. Très peu de candidats ont bien répondu.

Le deuxième exercice portait sur les suites et probabilités. Il nécessitait d'avoir une bonne connaissance des différents types de suites (géométriques et arithmétiques) ainsi que de leurs définitions.

Peu de candidats ont parfaitement réussi cet exercice.

Le troisième exercice consistait à résoudre un système de 3 équations à 3 inconnues. Cet exercice n'a globalement pas été réussi par les candidats.

Le quatrième exercice portait sur un sujet de statistiques classique. Sur les six questions qu'il comportait, quatre étaient indépendantes, ce qui permettait aux candidats d'obtenir des points sans maîtriser tous les sujets. Les candidats doivent être vigilants sur le format des résultats produits. Il était demandé, dans cet exercice, des résultats arrondis à une décimale. Les candidats sont pénalisés quand ils ne respectent pas cette consigne. Par ailleurs, très peu de candidats savent calculer des pourcentages d'évolution.

Pour la construction du nuage de points, le jury attend un graphique clair, propre et lisible. L'échelle, si elle figure dans l'énoncé comme c'était le cas dans cet exercice, doit être respectée. Savoir déterminer une droite d'ajustement affine est une notion statistique de base qu'il est nécessaire, pour les candidats, d'avoir assimilée.

Le cinquième et dernier exercice, d'analyse, consistait à étudier une fonction logarithme. Pour les questions relatives à la détermination du domaine de définition et des limites le jury attend une justification détaillée des résultats. Un résultat, même juste, sans aucune justification ne rapporte pas de points. L'étude des variations d'une fonction doit se faire en plusieurs étapes. Un tableau de variation sans aucune justification n'est pas une réponse attendue. Les candidats doivent, dans ce type de question, calculer la dérivée, étudier le signe de cette dernière, puis dresser le tableau de variation au regard des résultats précédents.

Les questions portant sur le calcul d'aire et le positionnement de deux courbes entre elles ont été très peu traitées.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 6,77 et 75 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 39,9 % des présents (45,1 % en 2021). Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 9,85.



I.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

I.3.1 - Épreuve orale d'exposé (préparation 40 min, durée 40 min – coefficient 6)

Cette épreuve consiste en une conversation avec le jury à partir d'un texte extrait de la presse.
La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours externe 2022

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Compréhension des questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

3. Motivation-implication

Connaissance de l'Insee, du Système Statistique Public (SSP) et du service public en général

Volonté d'implication, intérêt pour les travaux de l'Insee et le métier de contrôleur

Connaissance des valeurs du service public

Projet professionnel et capacité à s'intégrer dans un collectif de travail

4. Aptitude relationnelle pendant l'épreuve

Rappel du principe de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux étapes :

1. exposé en dix minutes d'un texte portant sur un sujet d'ordre général attribué par le jury et préparé en amont par le candidat ;
2. conversation de trente minutes avec le jury, basée sur des échanges sur le texte puis sur des sujets connexes en lien avec les sciences économiques et sociales, l'actualité et la culture générale et, enfin, d'échanges permettant de juger de la motivation du candidat, de sa connaissance de l'Insee et de sa capacité à travailler à l'Insee.

Les téléphones portables ne sont utilisables d'aucune manière. Une pendule est disponible face aux candidats dans la salle d'interrogation pour les aider à respecter le temps imparti à l'exposé. A défaut, un chronomètre leur est fourni.

I/ L'exposé : 10 minutes

Après avoir préparé le texte pendant 40 minutes, le candidat en fait **une présentation synthétique**. Cet exercice consiste à **dégager les idées essentielles d'un texte afin de les porter à la connaissance d'auditeurs**.

Le candidat doit d'abord annoncer le titre du texte et en citer la source (auteur, date, origine du document).

Ensuite, il doit organiser les idées du texte selon un **plan logique** (introduction, problématique, annonce du plan, développement, conclusion avec ouverture) et les présenter oralement à un public qui serait censé ne pas connaître le texte (ce qui n'est pas le cas en réalité). Le plan proposé par le candidat peut tout à fait être différent de celui de l'auteur. Le jury déplore que les annonces de plan soient souvent confuses et/ou non respectées dans la suite de l'exposé. En effet, le jury ne doit pas pendant le déroulé de l'exposé se demander sans cesse dans quelle partie du plan il se trouve. Quelques candidats n'annoncent pas du tout de plan, ce qui est pénalisé.



Le jury apprécie, le cas échéant, que le candidat intègre pleinement le paratexte (encadré, image, graphique...) dans le commentaire si les éléments qui le composent apportent des informations supplémentaires pertinentes.

Il **convient de ne pas paraphraser le texte, ni d'apporter des commentaires personnels** en cours d'exposé, même s'il n'est pas interdit d'apporter quelques connaissances extérieures qui peuvent éclairer le texte. Il est donc tout à fait inutile de lire des extraits du texte pendant la présentation. Cet exercice s'apparente en effet davantage à un résumé structuré qu'à une dissertation composée à partir de la thématique d'un texte.

Le candidat peut se servir de notes, en conservant le document étudié sous les yeux. Pendant la préparation, il peut écrire sur le texte, même si ce dernier sera rendu au jury à la fin de l'épreuve.

Le candidat doit **rester neutre** et respecter le point de vue de l'auteur dont les idées doivent être transmises fidèlement.

Dans cet exercice, le jury évalue l'aptitude du candidat à comprendre un texte (même lorsque le thème traité par l'article est peu familier), à en restituer la substance avec intelligence, clarté et neutralité. Uniquement en conclusion de son exposé, le jury apprécie que le candidat donne son opinion personnelle sur le contenu du texte et sur les idées exprimées par l'auteur, ce que tous les candidats n'osent pas faire. L'ouverture peut aussi permettre d'élargir le sujet et de prendre du recul sur le texte.

Respecter le temps : l'exposé doit se faire en 10 minutes. Même si un écart maximal de plus ou moins 30 secondes par rapport au temps imparti est toléré, le jury invite les candidats à faire de cette durée un objectif. Lorsque le jury considère que la durée de l'exposé est trop longue, il peut le signaler au candidat qui doit alors conclure rapidement. Le jury peut si besoin être amené à interrompre le candidat afin de ne pas empiéter sur la seconde partie de l'épreuve.

Cette année encore, plusieurs candidats ont fait un exposé de moins de 8 minutes. Les exposés supérieurs à 12 minutes ont été plus rares. Dans un cas comme dans l'autre, ceux qui n'ont pas respecté le temps ont été pénalisés. Le jury a été surpris que certains candidats « jouent la montre » longuement, parfois à plusieurs reprises, par des très longs silences en regardant la pendule avant de conclure en croyant se conformer au respect de la durée par cet artifice. Ils sont sanctionnés. De même, répéter plusieurs fois un passage de son exposé pour gagner du temps ne répond pas aux attentes du jury. La durée attendue est une durée d'expression réelle où les silences (ou respirations) dans l'expression, sans excès, sont bien évidemment permis.

II/ Conversation avec les examinateurs : 30 minutes

La conversation avec le jury se compose de deux parties :

- la première partie est composée de questions sur le texte, puis sur des sujets plus généraux y compris de culture générale ;
- la seconde partie porte sur la motivation et l'aptitude du candidat à intégrer l'Institut en tant que contrôleur.

Première partie

Le jury s'appuie sur le texte et rebondit sur ce qu'a exposé le candidat. Il peut désirer un éclaircissement sur une expression employée, une référence, par exemple. Si le candidat ne l'a pas fait en conclusion de l'exposé, le jury peut lui demander son avis sur les idées de l'auteur afin de mesurer son esprit critique. Le jury peut décider d'élargir l'échange à d'autres thèmes connexes au sujet du texte au fur et à mesure de l'entretien.

Le but est d'évaluer non pas tant les connaissances approfondies sur un sujet que la capacité du candidat à avoir des notions dans certains domaines de culture générale : économie, faits de société, actualité économique et sociale du moment. Les capacités d'analyse, de raisonnement, de déduction et de bon sens du candidat sont évaluées ainsi que son niveau de curiosité, son intérêt pour le monde qui l'entoure et sa capacité à élaborer une argumentation. Des candidats hésitent à prendre position, de peur d'être évalués sur leurs idées personnelles, et à l'inverse, certains ont tendance à avoir des avis dénués de nuances. Si chaque opinion peut être acceptable, le jury invite aussi le candidat à envisager le contraire. À titre d'exemple, chacun peut avoir son opinion sur le Smic, être capable d'en exposer des arguments pour le défendre, mais doit aussi connaître des arguments qui en donnent les externalités négatives. Le jury rappelle qu'il ne juge pas l'opinion des candidats mais leur capacité à construire une argumentation étayée sur les questions proposées et à prendre du recul sur les sujets.



Certains candidats s'éloignent de la notion de « conversation » et ne donnent que des réponses laconiques aux questions posées. Le jury est amené à sanctionner ce type d'attitude. D'autres ont parfois tendance à vouloir montrer l'étendue leurs connaissances, mais ils risquent que celles-ci soient alors hors contexte voire erronées.

Deuxième partie

Le fait même que le candidat passe ce concours laisse entendre qu'il désire travailler à l'Insee. Le jury va donc mesurer sa motivation à intégrer la fonction publique et particulièrement une administration spécialisée dans les domaines statistiques et socio-économiques. **Il est donc essentiel que les postulants se soient informés sur les missions de l'Insee, son organisation, son positionnement dans l'administration et dans le service statistique public ainsi que son rôle dans la société.** Le site Internet de l'Insee contient suffisamment d'informations pour éclairer le candidat. La connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut apporter des éléments utiles.

Les membres du jury souhaitent aussi rencontrer chez les candidats une marque d'intérêt pour les métiers de contrôleur. En effet, ce concours recrute des agents qui vont être amenés à travailler et évoluer à l'Insee pendant des dizaines d'années, le jury s'attend à ce que les candidats sachent où ils postulent.

Enfin, il est rappelé aux candidats qu'une certaine connaissance du statut de fonctionnaire et des valeurs du service public est appréciée chez de futurs agents de la fonction publique.

Comportement du candidat

Le jury rappelle que lors de cette conversation, le candidat est également évalué sur son comportement, à savoir : son implication lors de l'entretien, sa politesse, sa façon de se présenter et de s'adresser aux membres du jury, sa réactivité qui n'exclut pas un temps de réflexion. Une attitude désinvolte ou un langage relâché le desservent fortement. De même, le jury apprécie que le candidat réponde qu'il ne sait pas, plutôt qu'essayer de noyer l'absence de connaissance sous un flot d'explications qui seraient à côté de la réponse. Par ailleurs, certains candidats adoptent trop souvent un ton monocorde qui rend difficile un échange vivant. Le jury peut être amené à couper la parole au candidat : dans la plupart des cas, il s'agit de pouvoir poser plus de questions et ainsi donner au candidat la possibilité d'être évalué sur l'ensemble des critères de notation. Si les coupures deviennent fréquentes, c'est que le jury considère que le candidat est trop bavard et n'apporte pas d'élément de réponse satisfaisant aux questions. Enfin, l'Insee entend recruter des fonctionnaires sérieux et fiables. La précision et la rigueur sont attendues chez un candidat qui postule à un emploi de fonctionnaire dans la statistique publique.

Le jury s'étonne encore cette année du décalage qui existe parfois entre le niveau de certains candidats lors de l'épreuve et les diplômes annoncés, bien supérieurs au baccalauréat. Il rappelle qu'il n'est pas là pour piéger le candidat mais pour lui permettre de montrer l'étendue de ses connaissances et ses capacités de raisonnement. Certains candidats se piègent tous seuls en abordant d'eux-mêmes des sujets sur lesquels ils n'ont aucune connaissance. Toutes les tentatives d'ouverture du candidat sont les bienvenues et peuvent le mettre en valeur, mais peuvent conduire en contrepartie à des questions plus approfondies de la part du jury.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury est perplexe quant à la motivation d'un certain nombre de candidats. Il constate cette année encore avec regret qu'un certain nombre de candidats n'avaient pas approfondi leurs connaissances de l'Insee. Il est dommage que suite à un entretien qui s'est bien passé, la partie concernant la connaissance de l'institut et du métier de contrôleur fasse l'objet de lacunes importantes qui obligent à pénaliser le candidat et induise une note moyenne au lieu d'une bonne note.

D'autres candidats pensent qu'il suffit de connaître par cœur les informations disponibles sur le site de l'Insee (missions de l'Insee, liste de travaux...) pour convaincre le jury. Celui-ci tient à rappeler que la capacité à prendre du recul par rapport aux informations lues est également nécessaire pour prétendre à un emploi dans la statistique publique.

Le jury ne demande pas explicitement aux candidats leur formation et leur parcours professionnel mais certains candidats les mettent en évidence afin de valoriser leur motivation à passer ce concours. Ces éléments ne constituent jamais des critères de sélection, mais peuvent permettre au candidat de mettre en valeur ses compétences professionnelles. Le jury souhaite alors que le candidat soit sincère, sans chercher à instrumentaliser ces informations pour gagner son indulgence ou sa compassion.



La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 12,24 (soit un point de plus qu'en 2021). et 1 candidat a été éliminé (note inférieure à 5,00).

I.3.2 - Épreuves écrites facultatives

Les épreuves écrites facultatives de mathématiques et de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

I 3.2.1 Épreuve facultative de mathématiques (durée 1h30 – coefficient 1)

Parmi les 86 candidats admissibles, 67 candidats ont passé cette épreuve. Ils ont obtenu une note moyenne de 10,5 et 34 candidats ont eu une note supérieure à 10,00. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.

I 3.2.2 Épreuve facultative de langues

Parmi les 86 candidats admissibles, 68 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue, 62 en anglais, 6 en espagnol et aucun en allemand. Ils ont obtenu une note moyenne de 11,33 et 52 ont eu une note supérieure à 10,00. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



II – CONCOURS INTERNE NORMAL

II.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Cette année, 16 places étaient proposées au concours (15 l'an dernier et 24 en 2020).

135 candidats se sont inscrits en 2022 (en baisse par rapport à l'année dernière où ils étaient 160).

101 candidats se sont présentés pour participer aux épreuves écrites et un seul n'a pas participé aux trois épreuves.

Le taux d'admission de 15,8 %, un peu supérieur à celui de 2021 (13,6 %).

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert d'anonymat.

L'épreuve de résumé a été corrigée en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre. Pour les deux autres épreuves, il n'y a pas de double correction. L'application de barèmes précis et la double correction de copies tests ont permis de garantir l'homogénéité des notes.

Les épreuves écrites, obligatoires et l'épreuve facultative de langue, ont eu lieu les 1^{er} et 2 décembre 2021. Pour l'épreuve de langue, seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées.

41 candidats ont été déclarés admissibles (comme en 2021 pour un nombre de postes ouverts comparable). Leur moyenne aux épreuves écrites obligatoires était de 13,08.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 7 et le 9 juin 2022.

38 candidats sur les 41 admissibles se sont présentés à l'épreuve orale. La moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles est de 13,83.

Le jury a retenu 16 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 4 candidats.

Au final, la moyenne des 16 candidats admis en liste principale est de 14,68.

Le dernier candidat admis sur cette même liste a obtenu la note moyenne de 13,43 sur l'ensemble des épreuves.

II.2 - ÉPREUVES ÉCRITES

II.2.1 - Épreuve de résumé d'un texte (durée 3 heures – coefficient 4)

Principe de l'épreuve

Cette épreuve était inscrite au concours pour la dernière fois en 2022 (cf. chapitre IV).

L'épreuve consiste, à travers trois grands exercices, à miniaturiser le texte proposé (résumé de texte), à s'approprier le contenu du texte proposé (question 1) et à livrer ses propres réflexions sur le sujet (question 2).

Le texte ayant servi de base pour le sujet de cette session était un texte d'Éloi Laurent, publié dans *L'économie européenne 2020 (OFCE, La Découverte, coll. Repères – mars 2020)* et traitait des inégalités environnementales en Europe.

Ce texte présentait les différentes typologies d'inégalité environnementale, selon plusieurs approches.

Le résumé

En ce qui concerne les recommandations générales, le jury souligne particulièrement le fait que pour le résumé, le candidat :

- doit respecter l'ordonnancement voulu par l'auteur ;
- ne doit pas dénaturer ses propos en les transcrivant ;
- ne doit pas ajouter des opinions personnelles ;
- **doit respecter le nombre de mots (plus ou moins 10 %) imposé pour cet exercice.**



Le jury rappelle qu'un résumé est la miniaturisation d'un texte, l'image du bonsaï illustrant bien ce à quoi il faut parvenir. Dans la restitution du texte, il faut conserver l'ordonnancement des idées principales de l'auteur et le squelette du texte. Le candidat ne doit pas exprimer sa propre opinion dans cet exercice. En revanche, la question 2 lui permet de le faire.

L'épreuve de résumé permet d'évaluer la capacité d'un candidat à comprendre ce qu'il lit et à le reformuler sans erreur ni interprétation personnelle.

L'exercice du résumé est délicat et requiert une technique particulière. Le candidat doit faire preuve d'une capacité à comprendre les idées principales du texte et à les retranscrire, sans se contenter – surtout – d'une copie mot pour mot. Un candidat qui reprend des phrases du texte, en partie ou en totalité, est évidemment sanctionné.

Certaines copies ressemblent à un assemblage de phrases du texte sélectionnées, ce qui les transforme en une longue paraphrase. Cela montre également une difficulté à maîtriser la technique du résumé.

D'autres copies sont bien trop déséquilibrées avec trop d'importance accordée à l'introduction et à la première partie du texte au détriment de la suite, qui comporte alors des lacunes, des erreurs, des imprécisions et des confusions. Cela dénote une difficulté à gérer le temps et la limite du nombre de mots imposée.

Le candidat doit s'abstenir de rédiger un commentaire, de débiter par une tournure comme « L'auteur affirme / L'auteur dit que... », et bien évidemment de recopier des phrases.

Parfois les idées du texte sont retranscrites de façon anachronique, or, le résumé est bien une miniaturisation qui nécessite de respecter la chronologie du texte initial.

Le résumé impose un calibrage du nombre de mots (avec une marge de tolérance) et le jury est particulièrement attentif au respect de cette consigne. Il est demandé aux candidats de compter et d'inscrire sur leur copie le nombre de mots utilisés. Cette consigne est généralement respectée. Les copies ne mentionnant pas le nombre de mots sont pénalisées.

Le jury tient à préciser qu'il vérifie la longueur du résumé. Par conséquent, il n'est pas dupe et déplore l'existence de copies pour lesquelles le nombre de mots annoncé est erroné, voire démesurément faux, trahissant un manque de sérieux ou un manque de temps eu égard au comptage des mots, ou une intention de tromper le jury, ce qui est toujours sanctionné.

La question 1

L'épreuve consiste à repérer dans le corps du texte les éléments de réponse à une question simple. Le candidat doit alors les restituer sans ajout d'idée personnelle, en restant fidèle au texte. Cette épreuve ne comporte pas de piège particulier.

Les candidats ont en majorité correctement répondu à cette question. Cette réponse est la seule qui n'est pas sanctionnée si le candidat recopie le passage du texte correspondant. Les copies des candidats qui ont livré une analyse ou une réflexion personnelle ont été sanctionnées. En effet, ce n'est pas l'objet de cette première question, l'argumentation étant attendue dans la deuxième question.

Le jury invite les candidats, pour cette question, à lire attentivement l'énoncé, l'élément essentiel de l'exercice est de bien repérer, et comprendre, la partie à retranscrire.

La question 2 (dissertation)

L'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à élaborer une réflexion structurée et à donner son avis.

Il s'agit bien d'une dissertation, qui nécessite une rédaction construite et argumentée. Un plan est attendu et son annonce fait partie intégrante de l'introduction. L'absence de plan est sanctionnée. La structuration (introduction / développement généralement en deux parties / conclusion) doit être aisément identifiée.

Lorsqu'un candidat n'a pas pu traiter intégralement l'exercice, le jury apprécie qu'il fasse l'effort de rédiger au moins l'introduction et la conclusion et d'insérer un plan détaillé.

Il est recommandé aux candidats de rester neutres dans leur propos, en proscrivant notamment le « je ».



Dans quelques copies, la dissertation est présentée sous la forme d'une note de synthèse où le candidat a numéroté et donné un titre à chaque partie et sous-partie de son propos. Or, c'est bien une dissertation, en format réduit, mobilisant un effort de rédaction (notamment dans l'enchaînement des idées) qui est demandée.

Certains candidats ont recopié des phrases du texte, ce qui a été sanctionné par le jury.

A l'inverse, le jury a apprécié les illustrations personnelles utilisées par les candidats quand elles venaient argumenter et étayer leurs propos.

Le style

Comme chaque année, de grandes lacunes grammaticales et lexicales sont à déplorer. Le jury rappelle que l'on écrit pour être lu et qu'une rédaction simple et concise, avec l'utilisation d'un vocabulaire adapté reste la meilleure stratégie. Les candidats doivent être vigilants sur ce point. Certains candidats ont tendance à construire des phrases trop complexes, sans réelle ponctuation. Cela rend la lecture du correcteur difficile et laisse malheureusement une impression trop confuse et pénalisante.

Les correcteurs rappellent que le style est important. Le langage familier ou de style « parlé » sont prohibés dans cette épreuve et les candidats doivent montrer qu'ils maîtrisent différents niveaux de langage.

L'orthographe, la grammaire et le soin

Certaines copies sont émaillées de fautes élémentaires même sur des mots courants, y compris sur des mots repris du texte à résumer. Les accords de participe passé ou du pluriel, la conjugaison des verbes constituent la majorité des fautes relevées. De nombreux candidats ne maîtrisent pas non plus l'accentuation.

Les copies comportant un trop grand nombre de fautes sont sanctionnées. Il est à noter qu'à l'opposé se trouvent des copies sans aucune faute.

Les candidats sont encouragés à consacrer quelques minutes à la fin de l'épreuve pour une relecture finale de l'intégralité de leur copie.

Les copies sont globalement bien présentées, avec peu, voire pas, de ratures. Une pénalité est appliquée lorsque le manque de soin est manifeste. Le jury demande aux candidats de faire attention à la lisibilité de leur copie, notamment à l'écriture.

Sur le barème

La notation est présentée aux candidats sur le sujet et se décompose comme suit : 10 points pour le résumé, 2 points pour la première question et 8 points pour la seconde question (dissertation). Les candidats qui auraient consacré trop de temps à une partie (résumé ou dissertation) et rendent un devoir incomplet sont de fait pénalisés sur leur note finale.

Conclusion

Le résumé de texte est une épreuve difficile et les candidats sont vivement encouragés à s'entraîner pour acquérir la technique du résumé et être capables d'élaborer une argumentation structurée.

Il s'agit d'une épreuve qui mobilise des qualités recherchées chez un futur contrôleur de l'Insee : aptitude à comprendre une consigne et à apporter une réponse adaptée, capacité à s'exprimer correctement. Si la rigueur scientifique est nécessaire, elle ne peut être l'unique qualité d'un contrôleur.

Le jury rappelle aux candidats qu'il existe des techniques de résumé. En les maîtrisant, le candidat peut consacrer plus de temps à mieux comprendre le texte ou pour répondre à la question 2 (dissertation). La gestion du temps semble être difficile à respecter pour certains candidats.

De la même manière, la dissertation doit aussi se préparer (structuration des idées, élaboration du plan, recherche d'exemples pertinents et adaptés, rédaction de ce que l'on souhaite exprimer). Le jury conseille vivement aux candidats, lors de la préparation à ce concours, de lire régulièrement.

Au total, cette année encore, le niveau d'ensemble des copies se révèle moyen. Pourtant, cette épreuve est importante pour le recrutement des contrôleurs de l'Insee : les travaux effectués par ces agents requièrent des capacités à rédiger et à s'exprimer dans un français correct ainsi que des capacités à comprendre les consignes qui leur sont données.



Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 9,50 et 8 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 7,9 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 10,20

II.2.2 - Épreuve de statistiques (durée 3 heures – coefficient 4)

Cette épreuve était composée de 5 exercices indépendants.

Les consignes habituelles sont toujours d'actualité : lire attentivement les questions et l'ensemble des données, ainsi que les titres, sources et éventuelles notes de lecture des figures. Il est possible de traiter les exercices dans le désordre et notamment de commencer par l'exercice qui semble le plus facile.

Beaucoup de candidats rendent des copies trop incomplètes et ne traitent pas, même partiellement, toutes les questions. Il est très fortement recommandé aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps mis à leur disposition pour traiter un maximum de questions.

Il est rappelé que les résultats doivent être exprimés en respectant les consignes générales présentes sur la page de garde du sujet, sauf mention contraire dûment signalée pour une question ou un exercice. Un manquement à ces consignes est systématiquement sanctionné. Pour les unités dans laquelle les réponses doivent être exprimées, sans indication particulière, il faut utiliser la même que celle des données de l'énoncé. Un résultat doit toujours comporter une unité. Les graphiques sont à réaliser sur du papier millimétré qui est à disposition des candidats dans les salles d'examen. Une attention toute particulière doit être apportée aux éléments qui accompagnent tableaux et graphiques (titre, champ, source, etc.). Les fautes d'orthographe, si elles sont trop nombreuses, sont sanctionnées.

Les réponses aux questions doivent être rédigées.

- À titre d'exemple, tiré de l'**exercice 1**, à la question « Quel est le PIB par habitant dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) en 2018 (en euros) ? », la réponse correcte n'est pas « 20 120 », sans autres précisions. Il s'agit de faire une phrase avec un sujet, un verbe, un complément et ne pas utiliser de style télégraphique.
- Écrire « les 60 ans ou + » est à proscrire. On écrit « les 60 ans ou plus ». La capacité des candidats à écrire dans un français correct fait partie de la réponse à la question.
- Lorsque la réponse est la résultante d'un calcul, celui-ci doit être justifié. Et le résultat n'est pas « environ x points » (par exemple).

Les notions de part et de pourcentage sont assez souvent confondues, voire méconnues. De plus, certaines copies mettent en évidence des incohérences dues à l'inattention ou à la méconnaissance de certains indicateurs. Une lecture attentive du sujet de l'épreuve et des questions demandées pourrait parfois éviter ce genre d'erreur.

À titre d'exemples pour illustrer ces points :

- *Dans l'exercice 1, il y a eu des confusions entre le PIB et le PIB par habitant. Ainsi, si le PIB par habitant de l'Île-de-France est plus élevé que celui de l'ensemble de la France métropolitaine, il n'est pas possible que le PIB de l'Île-de-France soit plus élevé que le PIB de la France métropolitaine. De plus, le champ de la France métropolitaine diffère de celui de la France ; dans les questions 3a et 4a, il s'agissait de ne pas faire cette confusion.*
- *Dans la deuxième question de l'exercice 2, il fallait calculer le PIB sachant que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM), ainsi que la part de la CSBM dans le PIB, étaient fournies dans le tableau. Ce calcul a posé problème à certains candidats. En effet, il s'agissait, à partir d'une information complémentaire située dans le tableau, de reconstituer un indicateur, qui n'est pas directement lié à la thématique de l'exercice. Comprendre les informations données dans le sujet et savoir associer des concepts de base de statistiques est essentiel.*
- *L'exercice 3 semble avoir dérouté certains candidats. Il s'agissait de lire une valeur dans un tableau, de faire un graphique, et de calculer une évolution, à partir de données fournies en indices (base 100). Il s'agit pourtant d'un des concepts de base de la statistique qu'il est essentiel de connaître.*



Peu de candidats maîtrisent les notions de base de lecture de tableau. Par ailleurs une note de lecture (demandée dans les exercices 1 et 5) n'est pas un commentaire du tableau. Les réponses commentant le tableau ont été sanctionnées.

Il est rappelé aux candidats que la compréhension des concepts de base de la statistique descriptive est au cœur du programme de cette épreuve. Ce défaut de compréhension se retrouve dans les commentaires, avec de mauvaises interprétations de données.

Les questions nécessitant la rédaction de commentaires ne doivent pas être négligées. Les candidats doivent être capables d'identifier les éléments clés d'un tableau de données ou d'un graphique, le phénomène représenté et les principaux messages véhiculés.

Commenter des données, ce n'est pas décrire comment est construit un tableau (en ligne, telle variable, en colonne, telle autre), comme cela a été fait dans certaines copies. Au contraire, apporter des informations de contexte socio-économique pour expliquer des résultats est apprécié à condition de rester objectif, sans idée préconçue et non étayée. **L'exercice 4**, sur le thème de la féminisation en politique, est assez révélateur de ce point : il a donné lieu à des dérives dans les commentaires. Il n'était pas demandé un avis du candidat sur le système électoral français, mais de commenter les données fournies dans l'énoncé.

La notion de titre informatif apparaît très largement méconnue. Un titre informatif (demandé dans les exercices 2 et 4) n'est pas un titre descriptif (technique), il doit contenir une information (message), représentative de la figure (ou du tableau), et que l'on souhaite mettre en évidence.

Certaines questions font appel à des concepts basiques de démographie, d'économie (produit intérieur brut, consommation, salaires). Même si un candidat ne les comprend pas bien, en étant attentif aux questions et aux figures auxquelles elles se rapportent, il peut répondre correctement.

Parfois, les candidats n'accordent pas assez d'importance au soin de la copie et des graphiques en particulier. Certaines copies, peu nombreuses certes, sont presque illisibles, d'autres comprennent de nombreuses ratures, certains graphiques sont réalisés à main levée, etc. Les copies concernées ont été systématiquement sanctionnées par le jury.

Il est rappelé qu'il est obligatoire de justifier tous les résultats obtenus par un calcul. Beaucoup de candidats indiquent uniquement le résultat et ont, par conséquent, perdu de nombreux points uniquement par manque de justification de leurs calculs. Cependant, lorsque le raisonnement ou le calcul s'applique de manière identique sur plusieurs occurrences (par exemple dans un tableau), il est inutile de le répéter pour chaque occurrence : une explication unique, précisant où elle s'applique, suffit.

Le jury souhaite enfin rappeler, comme les années précédentes, qu'il est nécessaire de maîtriser les notions suivantes, cette liste n'étant pas exhaustive :

- notion de population statistique, de variable statistique, de caractère, de modalité ;
- calcul de pourcentages ;
- calcul d'indices ;
- notion de taux de variation, et les notions de variation absolue ou relative ;
- calcul de la moyenne arithmétique et géométrique ;
- calcul de la variance et de l'écart-type et leur interprétation ;
- plus généralement, définition des indicateurs statistiques de position et leur interprétation ;
- représentations graphiques statistiques usuelles ;
- résolution d'équations simples ;
- équation d'une droite dans le plan ;
- calcul algébrique de base (niveau collège).

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 10,52 et 10 candidats ont eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00, soit 10 % des présents. Hors notes inférieures à 5,00, la moyenne des notes obtenues à cette épreuve est de 11,31.



II .2.3 - Épreuve de rédaction administrative (durée 3 heures – coefficient 6)

L'épreuve de rédaction administrative consiste en une note de synthèse rédigée à partir d'un dossier constitué de diverses sources (publications de la statistique publique, articles de presse, rapports, textes de loi, pages de sites internet...).

Cette année, les candidats devaient présenter de manière structurée un état des lieux de la mobilité sociale en France. Le jury précise avoir conscience de la difficulté du sujet proposé cette année. Il a adapté sa notation en conséquence.

Si globalement l'exercice de la synthèse est compris, comme les années précédentes, le jury déplore le nombre de copies incomplètes ou au contraire trop longues, avec des parties très déséquilibrées. Ceci très souvent en lien avec une utilisation inégale des documents.

Il est important que les candidats maîtrisent mieux la durée de l'épreuve pour pouvoir rendre des copies syntaxiquement correctes, structurées et achevées.

L'état des lieux de la mobilité en France a été globalement bien traitée. Toutefois, les candidats ont parfois eu du mal à développer une réflexion cohérente et à hiérarchiser les messages tirés des documents proposés. Ainsi, certaines copies sont encore trop brouillonnes et confuses, malgré un plan clairement annoncé dans l'introduction.

Comme les années précédentes, souvent, les candidats ne « posent » pas les données de cadrage, et entrent trop rapidement dans les détails, ou produisent une rédaction sans données chiffrées. Ils oublient donc les données structurantes du sujet ou privilégient parfois des données plus secondaires.

Le jury rappelle l'importance de bien lire le sujet, notamment afin de respecter la longueur de la rédaction administrative. Il précise, aussi, que le candidat doit se limiter aux seuls textes mis à sa disposition, et ne doit pas extrapoler ou donner un avis personnel.

Enfin, comme chaque année, le jury attire l'attention sur la nécessité de travailler la syntaxe, l'orthographe et la présentation générale : trop de copies ont encore des lacunes sur ces points. Il rappelle aussi qu'il n'est pas nécessaire de lister les documents soumis en début de copie, afin d'éviter de perdre du temps.

Pour cette épreuve, la moyenne des notes est de 11,02 et un candidat a eu une note éliminatoire, inférieure à 5,00.



II.3 - ÉPREUVES D'ADMISSION

II.3.1 - Épreuve orale d'admission (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne normal se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente son parcours professionnel à partir de son CV. Puis le jury interroge le candidat sur la carrière qu'il vient de présenter et élargit son interrogation sur la connaissance générale qu'il a de son environnement professionnel et de l'Insee.

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne normal 2022

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV. Une grande différence existe dans la forme des CV : certains ont 3 lignes par poste, d'autres sont très détaillés, jusqu'à 1 page par poste.

Rappelons très clairement que le jury n'évalue pas le CV en tant que tel mais se préoccupe de la capacité du candidat à exposer oralement un sujet présenté initialement par écrit. Autre précision d'importance : le CV n'est pas un descriptif de poste. En effet, il doit décrire une réalité (activités et travaux effectivement réalisés) et non une virtualité. Un CV mettant en lumière les compétences, les qualités et les savoir-faire, permet d'alimenter les échanges avec le candidat.

De manière générale, l'exercice de présentation orale est bien maîtrisé autant sur la forme (bonne oralité) que sur le fond (structuration des informations données). Il faut cependant souligner que, la durée du temps de présentation du CV (10 minutes) n'a pas toujours été respectée aussi bien pour les candidats agents de l'Insee que pour les candidats extérieurs à l'Institut. Le jury a apprécié que le candidat illustre par des exemples ou des résultats ce qui est mentionné dans son CV. Dans certains cas, l'exposé oral se limite à un déroulé du CV, sans plan ni structure et avec peu d'originalité.

Enfin on peut noter une très grande différence entre des candidats fonctionnant sans montre ni note, qui respectent la règle du temps imparti avec une grande qualité d'exposé et d'autres, avec notes et montre devant eux qui réussissent moins bien. La récitation « par cœur » est à proscrire : elle est dangereuse de par le risque soit de perdre le fil du discours (ce qui est souvent préjudiciable), soit d'une présentation manquant d'enthousiasme et de personnalité.



Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Candidats de l'Institut

Les candidats sont interrogés sur leur carrière de niveau C. Ils maîtrisent généralement bien les tâches qu'ils exercent, mais nombre d'entre eux n'ont pas assez de recul sur leurs travaux et missions ou la finalité de ce qu'ils font. Il est clair que l'environnement professionnel immédiat du candidat doit être bien connu et maîtrisé, mais le jury attend que le candidat prenne un peu de hauteur et soit capable d'expliquer dans quel contexte plus global s'insère son travail. Certains candidats ne savent pas pourquoi ils réalisent les tâches qui leur sont confiées, et n'ont, par conséquent, aucun recul sur leurs missions. D'autres ont manifestement tendance à s'approprier intégralement un travail auquel ils n'ont fait que participer ou même qu'ils n'ont pas du tout réalisé. Le jury engage les candidats à éviter ce type d'attitude.

Certains candidats affichent un manque de curiosité sur ce qui se passe en dehors de leur environnement immédiat et la culture Insee reste relativement moyenne pour nombre d'entre eux. Les grands chantiers de l'Insee font pourtant partie de l'interrogation, surtout si le travail du candidat s'y prête. Bien sûr, il est apprécié que les candidats connaissent les grandes missions de l'Insee, le cadre juridique dans lequel il les réalise (secret statistique notamment) et ce qui se fait dans les grands services (connaître au moins l'organigramme) ; une petite « culture d'entreprise » est toujours bienvenue et dénote une ouverture d'esprit et une quête de sens au-delà de son strict environnement professionnel. Par exemple les candidats venant de direction régionale sont censés pouvoir décrire l'articulation des différentes unités organisationnelles de la direction générale ; à l'inverse, les candidats de la direction générale ne doivent pas ignorer les principes de l'organisation en direction régionale. L'intranet de l'Insee devrait aider les candidats à s'informer sur la vie des services et les travaux de l'Insee. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles. Il est à noter que certains candidats, admissibles par le passé, progressent peu d'une année sur l'autre. C'est notamment vrai concernant la connaissance des travaux de l'Insee, alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.

Le jury apprécie par ailleurs que les candidats soient capables de porter un regard critique sur les tâches qu'ils accomplissent ou leur organisation, même si, dans leurs fonctions, ils ont peu d'occasions de s'exprimer sur ces sujets. Le jury est ouvert à tous les points de vue, l'essentiel étant de savoir correctement les argumenter. Dans ce contexte, l'évaluation ne porte pas sur les services ou les organisations mais sur les compétences et les facultés d'analyse des candidats.

Candidats extérieurs à l'Institut

Au moment de leur exposé ou à l'occasion de questions qui leur sont posées, les candidats extérieurs à l'Institut doivent garder à l'esprit que les membres du jury ne sont pas familiarisés avec leur milieu professionnel et qu'il convient de ne pas « jargonner ».

Le jury apprécie que les candidats témoignent d'un intérêt marqué pour l'Institut par une connaissance suffisante de son organisation, de ses missions, de ses travaux, de son cadre juridique. Si la connaissance du contenu de la brochure d'information du concours est un minimum, le site internet de l'Insee offre toutes les informations nécessaires pour répondre de façon satisfaisante aux questions du jury. Comme pour les candidats internes, la lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessible, peut apporter des éléments utiles.

Attention cependant, une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'informations est une stratégie contre-productive : le site s'avère en effet très riche, et il s'agit aussi pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de synthèse. En effet, la hiérarchisation des informations reste une étape incontournable de l'analyse de données (quelles qu'elles soient) et constitue indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Dans un autre registre, « aimer les chiffres » même s'il s'agit d'un penchant louable et tout à fait recevable, ne peut tenir lieu de justification suprême pour une carrière à l'Insee. Certains candidats ont tendance à faire une récitation des éléments lus sur le site de l'Insee.

Comme les candidats de l'Institut, il est à noter que certains candidats extérieurs à l'Institut, admissibles par le passé, ne s'améliorent pas et ne connaissent pas mieux les travaux de l'Insee alors qu'en général les questions sur ce sujet sont récurrentes.



Pour tous les candidats

Une des préoccupations du jury est de donner aux candidats un contexte d'épreuve le plus favorable possible : le mode conversationnel et une bienveillance de tous les instants doivent permettre aux candidats de mieux réguler le stress et l'appréhension inhérents à ce type d'épreuve. Mais cela n'autorise ni le relâchement du langage ni les familiarités observées chez certains. Les candidats doivent aussi veiller à éviter d'interpeller le jury par des questions qui valideraient leur réponse. De façon générale, il est important que les candidats montrent qu'ils ont intégré le rôle de chacun dans cet exercice (compréhension des rôles qui se retrouve dans la vie professionnelle).

In fine, le jury rappelle que l'oral est une épreuve qui doit se préparer dans sa globalité. Cette préparation intègre notamment une « digestion » intelligente des éléments du CV, qui doit conduire à une restitution organisée et bien maîtrisée. Manifestement, beaucoup de candidats s'entraînent efficacement à cet exercice mais pas tous encore. Mais la réussite de cette présentation ne résume pas les attentes du jury : il existe ainsi parfois un fort décalage entre une présentation du CV qui s'avère pertinente alors que les réponses aux questions peuvent être très décevantes.

La moyenne des notes de l'oral pour les candidats présents est de 13,83 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).

II.3.2 - Épreuve facultative de langues

Les épreuves écrites facultatives de langue ont été passées à la suite des épreuves d'admissibilité. Seules les copies des candidats admissibles ont été corrigées. Parmi les 41 candidats admissibles, 20 candidats ont passé l'épreuve facultative de langue, tous en anglais. Ils ont obtenu une note moyenne de 11,20 et 14 ont eu une note supérieure à 10. Cela leur a permis de bénéficier de points supplémentaires pour l'admission.



III – CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

III.1 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

82 candidats se sont inscrits à ce concours et 79 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve écrite. Ils étaient 61 à être présents en 2021.

Cette année, 8 places étaient proposées au concours (comme l'an dernier). Le taux d'admission, de 10,1 %, est proche de la moyenne de longue période (9,9 %), après deux années où il s'était avéré plus élevé (13,1 % en 2021 où le nombre d'inscrits était plus faible, et 14,8 % en 2020 où le nombre de postes ouverts était plus élevé).

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les correcteurs ont établi un barème très précis pour les premières questions (partie A) ainsi que pour la question ouverte (partie B). L'ensemble de l'épreuve, partie A et partie B, est en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur.

L'épreuve écrite a eu lieu le 30 novembre 2021.

Le jury a admis 20 candidats à passer les épreuves orales, pour 8 postes. La moyenne obtenue à l'épreuve écrite par les candidats admissibles est de 14,95.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 7 et le 9 juin 2022.

19 candidats sur les 20 admissibles se sont présentés aux épreuves orales.

Le jury a retenu 8 lauréats en liste principale conformément à l'arrêté fixant le nombre de places pour ce concours. La liste complémentaire a été arrêtée à 3 candidats.

Au final, la moyenne des 8 candidats admis en liste principale est de 15,43.

Le dernier candidat admis sur cette liste a obtenu 14,35.

III.2 - ÉPREUVE ÉCRITE (durée 3 h – coefficient 4)

L'épreuve écrite consiste en une « réponse à des questions portant sur un ou plusieurs textes à caractère administratif ».

Le sujet

Il portait sur la réforme de la Justice. Les questions étaient réparties en deux : la partie A, notée sur 12 points, pour laquelle toutes les réponses étaient dans les documents ; la partie B, notée sur 8 points, pour laquelle il était attendu une courte rédaction.

La prestation des candidats

La moyenne des notes des candidats présents est de 11,26, un peu au dessus de celle de 2021 (10,89). Deux candidats ont eu une note inférieure à 5,00 et ont été éliminés.

Les défauts

Comme les années précédentes, un des principaux défauts porte sur la citation des références des textes. Comme demandé dans l'énoncé, il faut préciser « le numéro du document servant de référence à la rédaction de votre réponse et, chaque fois que nécessaire, le ou les articles des textes ». De trop nombreux candidats ne citent aucun texte ou le font de manière lacunaire ou n'indiquent que le numéro de la page du dossier où se trouve la référence demandée, ce qui conduit à perdre des points. À l'inverse certains candidats détaillent les paragraphes et sous-paragraphes des documents, ce qui ne rapporte pas de points et fait perdre du temps dans la rédaction des réponses.

Il était attendu des réponses claires, des phrases courtes contenant un verbe, un sujet, un complément. Les réponses sous forme de liste sont sanctionnées. Des candidats ont fait du délayage avec un manque de précision dans leurs réponses ou ne répondent que partiellement. Les candidats doivent répondre précisément à la question. Le fait d'apporter des réponses qui dépassent le cadre de la question, ou d'inventer des réponses qui ne sont pas dans les documents ne rapporte pas de points.



Quelques candidats se sont appliqués à reformuler les réponses en évitant le copier-coller des textes, ce qui leur a permis dans la plupart des cas d'obtenir le maximum de points. Cependant, il ne faut pas que la reformulation se fasse au détriment de la réponse attendue.

Pour certaines questions, il était attendu une liste de réponses, certains candidats n'ont mentionné que les premiers items, sans vérifier s'ils étaient exhaustifs dans leur réponse.

Répondre à la question demandant les définitions de quatre termes, bien qu'elle termine la partie A, est souvent rentable pour les candidats ; aussi, est-il conseillé de ne pas la délaissier.

La question ouverte (partie B), n'a souvent été traitée que partiellement. L'absence de réponse cette question pénalise fortement les candidats concernés.

Le sujet portait sur la réforme de la justice, instaurant les peines alternatives à la prison. Il s'agissait ici de dresser une analyse comparative entre les peines carcérales prononcées par l'institution judiciaire et leurs alternatives. Comme mentionné ci-dessus, la plupart des candidats n'a traité que partiellement la partie B, voire pas du tout. Plusieurs d'entre eux n'ont pas su structurer leur réponse. Les candidats ayant eu les meilleures notes sur cette partie ont su présenter des idées pertinentes et les illustrer avec des exemples adéquats.

Sur la forme, il est attendu une courte rédaction avec un plan clair, de préférence en deux parties, énoncé dans l'introduction et bien suivi dans le corps du texte. Il ne s'agit ni de juxtaposer les idées sans « fil conducteur », ni d'énumérer uniquement des bonnes intentions.

Quelques candidats, pour cette rédaction, ont utilisé un « squelette » de réponse intégrant une introduction annonçant bien un plan, deux parties avec une phrase de liaison, une conclusion mais sans argumentation et avec un texte vide d'idées. Ce qui est souhaité est une rédaction structurée, certes avec un plan, mais aussi avec des idées et des exemples.

Concernant la forme, et pour l'ensemble de l'épreuve, le jury rappelle que la présentation et l'écriture sont très importantes. Il est nécessaire d'aérer la copie et de bien distinguer chaque question par son numéro en tête de ligne. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent écrire de manière à être lus. Certaines copies relevaient plus du déchiffrement que de la lecture. Il est à signaler qu'un trop grand nombre de fautes d'orthographe dans la copie est pénalisé par un retrait de point(s). Il est notamment surprenant, et préjudiciable au candidat, de trouver des fautes d'orthographe dans la première partie qui consiste à trouver les réponses dans les textes.

Les conseils

Il est recommandé de commencer par lire attentivement les questions avant de parcourir tous les textes fournis. Au passage, il est conseillé de noter les paragraphes où se trouvent les réponses, de manière à ne rien oublier. Par ailleurs, il est impératif de ne répondre qu'aux questions posées. De nombreux candidats délaissent et en oublient la question posée.

Les meilleures copies sont celles qui ont su donner les références exactes dans les réponses aux questions, traitant l'intégralité de ces questions en faisant des phrases courtes, et en évitant le délayage ou le hors sujet.

Pour la question ouverte, il est impératif de présenter sa réponse sous la forme : introduction, développement, conclusion et de répondre à la question posée afin d'éviter le hors sujet. L'argumentaire doit en outre faire preuve de finesse (en évitant clichés et manichéisme) et être illustré avec des exemples pertinents.

III.3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (durée 40 mn – coefficient 6)

L'oral du concours interne spécial se déroule en deux parties. Pendant les dix premières minutes, le candidat présente essentiellement le dernier poste occupé. Puis le jury interroge le candidat sur ce poste et élargit son interrogation à ses postes précédents et à sa connaissance générale de son environnement professionnel et de l'Insee.

L'exposé de 10 minutes

Le candidat présente son poste suivant un angle qu'il est totalement libre de choisir. En revanche, la contrainte de temps est imposée et constitue un impératif strict.



Une présentation structurée est attendue, suivant un agencement qui valorise, hiérarchise et souligne les compétences et les aptitudes déployées ainsi que les savoir-faire mis en œuvre ou acquis.

Le CV sert au jury d'abord pour le premier contact avec le candidat puis certains éléments décrits viendront alimenter la conversation qui suivra l'exposé : rappelons que le CV n'est pas évalué en tant que tel.

Enfin, il n'est pas un descriptif de poste : il doit décrire la réalité (activités et travaux effectivement réalisés).

La conversation de 30 minutes : questionnement sur le poste occupé, sur l'environnement professionnel et les motivations.

Cette conversation se déroule en trois temps :

- le premier concerne l'exploration du vécu professionnel afin de cerner le plus précisément possible ce que le candidat réalise et dans quel cadre il le fait (contexte, équipe...). Le jury va recueillir les éléments lui permettant d'estimer la connaissance par le candidat des tenants, des aboutissants, des finalités et des enjeux de ses différentes activités professionnelles.
- le deuxième temps sert à analyser les connaissances générales sur le service statistique public (SSP) et le service public en général.
- le troisième temps vise à cerner les motivations, les attentes et les projections dans le futur du candidat

La grille d'évaluation utilisée pour cette épreuve est la suivante :

Grille d'évaluation utilisée pour le concours interne spécial 2022

1. Qualité de l'exposé

Gestion du temps

Qualité de forme de l'exposé (introduction, plan, conclusion)

Qualité de fond de l'exposé

2. Réponses aux questions

Qualité de la réponse

Argumentation des réponses

Aptitude relationnelle dans l'épreuve

3. Intégration en milieu professionnel

Initiative-autonomie en milieu professionnel

Ouverture d'esprit, esprit critique

Motivation-implication

Participation au travail collectif

4. Connaissance du contexte et de l'environnement Insee

5. Projet professionnel

Première partie de l'épreuve : exposé sur le CV

Dans l'ensemble, les candidats ont rédigé convenablement leur CV, surtout développé sur le dernier poste. Suite probablement à une formation efficace, la grande majorité des candidats maîtrise assez bien cet exercice. Si le CV n'est pas évalué en tant que tel, le candidat doit être conscient que le temps passé par le jury pour obtenir, dans la discussion qui suit, des informations absentes ou trop succinctes est un temps perdu pour le candidat pour valoriser des aspects importants de son parcours.

La contrainte du temps (10 minutes) est impérative et le respect de cette contrainte est évalué. Un écart de plus ou moins 30 secondes est cependant toléré. Comme chaque année, le jury observe que certains candidats font des exposés courts, voire très courts. Les « bavards » sont moins nombreux. Si la durée n'est évidemment pas le



seul critère d'appréciation, il y a souvent une certaine corrélation entre la durée et la qualité formelle et argumentative.

Globalement, les candidats réussissent plutôt bien cette partie de l'oral : une préparation efficace leur permet de maîtriser cet exercice. Mais encore une fois il faut prêter attention à un effet de standardisation : le candidat ne doit pas oublier qu'il s'agit de lui et de son parcours. De même, la lecture appuyée des notes ou la récitation d'un discours appris par cœur font souvent perdre à l'exposé la force de conviction, la dynamique et l'enthousiasme qui sont les gages d'un exposé réussi. « Un appris par cœur » enlève tout naturel, fige le candidat et peut le mettre en difficulté dès qu'un trou de mémoire intervient.

Deuxième partie de l'épreuve : questionnement sur le poste occupé, l'environnement professionnel et les motivations

Comme pour le concours interne normal, certains candidats font montre dans cette partie d'un manque de curiosité sur ce qui touche à leur environnement non immédiat et la « culture Insee » s'avère relativement moyenne pour quelques-uns. Pour tous les candidats, l'essentiel des informations à savoir se trouve sur le site Internet insee.fr. La lecture des rapports annuels d'activité de l'Insee, facilement accessibles, peut aussi apporter des éléments utiles.

Mais le point d'attention signalé pour les oraux des deux autres concours de contrôleur s'applique ici aussi : une lecture trop sommaire associée à un grappillage aléatoire d'information est une stratégie contre-productive : les sites s'avèrent en effet très riches, et il s'agit alors pour le candidat de faire preuve d'un minimum d'esprit d'analyse et de se concentrer sur l'essentiel. Le jury n'attend pas une récitation du contenu du site. Le choix et la hiérarchisation des informations restent donc incontournables : ils constituent indubitablement un savoir-faire utile dans les métiers de contrôleur. Attention également à ne pas confondre « travaux de l'Insee » et « missions de l'Insee ». Il importe aussi d'avoir une bonne maîtrise des enjeux, au niveau national, des activités exercées par les candidats : savoir mettre les choses dans une perspective d'ensemble et donner du sens (finalités) est apprécié par le jury.

Enfin, la critique argumentée reste une dimension appréciée du discours tenu par les candidats parce qu'elle révèle une prise de distance, des mises en perspective et une réflexion.

Les bons et très bons candidats viennent toujours sur ce terrain et produisent des constats étayés autant que des propositions constructives.

Le jury s'attend à ce que les candidats qui passent le concours puissent faire état d'une réflexion quant à leur projet professionnel. Ce projet doit être réel et consistant avec un minimum de précisions : il ne peut s'agir de scénarii hypothétiques aux contours incertains. En l'absence d'un tel projet, il faut pouvoir expliquer, simplement, pourquoi il n'existe pas et, éventuellement, dans quelles conditions il pourrait voir le jour.

La moyenne des notes de l'oral est de 13,7 et aucun candidat n'a été éliminé (note inférieure à 5,00).



IV – MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES CONCOURS DE CONTRÔLEUR (2023)

IV.1 – Principales modifications apportées aux concours

À partir de la session 2022-2023, les concours de contrôleur de l'Insee font l'objet d'un certain nombre de modifications. Si elles répondent en premier lieu à la nécessité de prendre en compte la réforme du baccalauréat, elles visent aussi à répondre aux préconisations de la DGAFP concernant les concours de la fonction publique d'État et à les adapter à l'évolution des métiers de contrôleur à l'Insee.

La nature et le programme détaillé des épreuves des futurs concours pour le recrutement des contrôleurs de l'Insee est défini dans l'arrêté du 25 février 2022 consultable sur Legifrance¹.

Les documents d'informations et d'inscription sont disponibles sur Insee.fr².

En résumé, les principales modifications apportées par rapport aux concours actuels (jusqu'aux sessions 2022) sont les suivantes :

Concours externe :

- Suppression de l'épreuve écrite facultative de mathématiques ;
- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- Coefficients des épreuves :
 - Épreuve de mathématiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité) ;
 - Épreuve de sciences économiques et sociales : coefficient 5 (comptant pour l'admissibilité) ;
 - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;
- Programmes concernés : voie générale en mathématiques et sciences économiques et sociales de la seconde à la terminale ;

⇒ Par rapport au concours actuel, le poids de l'épreuve orale est renforcé (40 % au lieu de 30 %).

Concours interne normal

- Suppression de l'épreuve écrite de résumé de texte et de réponses à des questions sur ce texte ;
- L'épreuve de rédaction administrative est renommée « Rédaction d'une note de synthèse ». Son contenu actuel est conservé ;
- Oral d'admission : pas de changement sur la nature de l'épreuve, mais modification du cadre de présentation du dossier sous une forme normalisée (dossier non noté).
- Coefficients des épreuves :
 - Épreuve de statistiques : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
 - Épreuve de note de synthèse : coefficient 4 (comptant pour l'admissibilité)
 - Épreuve orale d'admission : coefficient 6 ;

⇒ Par rapport au concours actuel, le poids de l'épreuve orale est renforcé (près de 43 % au lieu de 30 %).

Concours interne spécial :

- Une seule épreuve écrite, qui ne compte pas dans le classement final des candidats ;
- Oral d'admission articulé sur un dossier RAEP présenté par le candidat (dossier non noté).

⇒ Par rapport au concours actuel, l'écrit ne joue plus qu'un rôle de filtre pour accéder à l'oral. Le classement final des candidats est établi parmi les admissibles au vu de la seule note obtenue à l'oral.

¹ NOR : ECOO2131108A – <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045299815>

² <https://www.insee.fr/fr/information/4773189>



IV.2 – Recommandations du jury

Les constats et recommandations figurant dans ce rapport restent applicables pour les épreuves qui sont maintenues, y compris donc pour les épreuves de rédaction administrative renommée « note de synthèse ». Le jury recommande aux candidats de les lire attentivement et de s'en imprégner. Il leur recommande également de tirer parti, dans leur préparation, des meilleures copies du concours précédent, copies publiées sur Insee.fr.

Il invite en outre les candidats à prendre en compte les recommandations figurant dans le présent rapport dans les parties « Résumé de texte », concernant la préparation aux exercices, le soin apporté à la présentation, à la syntaxe et à l'orthographe. Ces recommandations sont d'ailleurs pertinentes, quelle que soit l'épreuve présentée.

Enfin, concernant le concours de contrôleur externe, les annales ne constituent plus forcément une référence absolue au vu des évolutions apportées au programme pour tenir compte de la réforme du baccalauréat. Le jury recommande de consulter les informations concernant les épreuves de mathématiques et de sciences économiques et sociales mises en ligne sur Insee.fr, qui donnent des indications concrètes sur les contenus possibles de ces deux épreuves.



CONCOURS EXTERNE

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2003	1365	418	30,6%	92	32	22,0%	7,7%
2004	2005	661	33,0%	84	33	12,7%	5,0%
2005-1	2200	791	36,0%	103	38	13,0%	4,8%
2005-2	2051	693	33,8%	92	38	13,3%	5,5%
2006	910	348	38,2%	76	38	21,8%	10,9%
2007	923	348	37,7%	83	40	23,9%	11,5%
2008	1810	430	23,8%	100	49	23,3%	11,4%
2009	1478	391	26,5%	121	53	30,9%	13,6%
2010	1756	529	30,1%	138	50	26,1%	9,5%
2011	2331	715	30,7%	154	50	21,5%	7,0%
2012	1607	499	31,1%	123	40	24,6%	8,0%
2013	2093	532	25,4%	83	27	15,6%	5,1%
2014	1666	473	28,4%	99	28	20,9%	5,9%
2015	1072	330	30,8%	116	48	35,2%	14,5%
2016	1391	436	31,3%	135	42	31,0%	9,6%
2017	1435	495	34,5%	118	33	23,8%	6,7%
2018	735	268	36,5%	86	26	32,1%	9,7%
2019	816	292	35,8%	100	29	34,2%	9,9%
2020	712	256	36,0%	121	46	47,3%	18,0%
2021	855	289	33,8%	98	29	33,9%	10,0%
2022	682	191	28,0%	86	29	45,0%	15,2%



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	355	116	32,7%	60	20	51,7%	17,2%
Femmes	327	75	22,9%	26	9	34,7%	12,0%
Ensemble	682	191	28,0%	86	29	45,0%	15,2%



CONCOURS INTERNE NORMAL

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2003	178	159	89,3%	69	22	43,4%	13,8%
2004	174	144	82,8%	63	24	43,8%	16,7%
2005-1	157	131	83,4%	59	24	45,0%	18,3%
2005-2	123	113	91,9%	53	24	46,9%	21,2%
2006	92	85	92,4%	50	24	58,8%	28,2%
2007	101	85	84,2%	50	24	58,8%	28,2%
2008	283	181	64,0%	64	30	35,4%	16,6%
2009	235	131	55,7%	64	37	48,9%	28,2%
2010	251	147	58,6%	63	32	42,9%	21,8%
2011	302	179	59,3%	67	28	37,4%	15,6%
2012	251	170	67,7%	51	18	30,0%	10,6%
2013	297	188	63,3%	35	11	18,6%	5,9%
2014	261	169	64,8%	37	12	21,9%	7,1%
2015	197	157	79,7%	57	20	36,3%	12,7%
2016	248	178	71,8%	56	18	31,5%	10,1%
2017	209	149	71,3%	36	14	24,2%	9,4%
2018	161	125	77,6%	35	12	28,0%	9,6%
2019	149	106	71,1%	35	14	33,0%	13,2%
2020	157	125	79,6%	73	24	58,4%	19,2%
2021	160	110	68,8%	41	15	37,3%	13,6%
2022	135	101	74,8%	41	16	40,6%	15,8%



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	40	32	80,0%	17	6	53,1%	18,8%
Femmes	95	69	72,6%	24	10	34,8%	14,5%
Ensemble	135	101	74,8%	41	16	40,6%	15,8%



CONCOURS INTERNE SPÉCIAL

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
2003	436	383	87,8%	54	23	14,1%	6,0%
2004	377	334	88,6%	81	38	24,3%	11,4%
2005-1	408	372	91,2%	80	38	21,5%	10,2%
2005-2	401	358	89,3%	93	38	26,0%	10,6%
2006	415	375	90,4%	91	38	24,3%	10,1%
2007	420	365	86,9%	75	38	20,5%	10,4%
2008	322	279	86,6%	72	38	25,8%	13,6%
2009	264	236	89,4%	63	24	26,7%	10,2%
2010	261	241	92,3%	42	21	17,4%	8,7%
2011	244	230	94,3%	32	18	13,9%	7,8%
2012	209	189	90,4%	25	12	13,2%	6,3%
2013	161	140	87,0%	17	7	12,1%	5,0%
2014	125	115	92,0%	22	8	19,1%	7,0%
2015	94	84	89,4%	35	13	41,7%	15,5%
2016	101	95	94,1%	30	10	31,6%	10,5%
2017	89	80	89,9%	15	8	18,8%	10,0%
2018	77	73	94,8%	19	6	26,0%	8,2%
2019	90	84	93,3%	19	7	22,6%	8,3%
2020	88	81	92,0%	32	12	39,5%	14,8%
2021	64	61	95,3%	22	8	36,1%	13,1%
2022	82	79	96,3%	20	8	25,3%	10,1%



DONNÉES DES CANDIDATS PAR SEXE

Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Admis	Taux	
						admissibilité	admission
Hommes	25	24	96,0%	8	2	33,3%	8,3%
Femmes	57	55	96,5%	12	6	21,8%	10,9%
Ensemble	82	79	96,3%	20	8	25,3%	10,1%



DISPERSION DES NOTES AUX TROIS CONCOURS

CONCOURS EXTERNE 2022

ÉPREUVES	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Résumé	0	17,5	8,84	36	79	63	13
Maths-statistiques	0	18	6,77	75	69	31	13
Sciences éco&sociales	0,25	18,25	7,79	45	87	39	10
Oral	4,5	19	12,24	1	16	39	18

CONCOURS INTERNE NORMAL 2022

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Résumé	0,72	16,96	9,50	8	47	44	2
Statistiques	1,5	18,50	10,52	10	30	45	15
Rédaction administrative	0	18,50	11,02	1	28	61	10
Oral	7	17,4	13,83	0	2	23	13

CONCOURS INTERNE SPÉCIAL 2022

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Question texte adm.	2,81	18	11,26	2	23	46	8
Oral	10,75	17,7	13,7	0	0	14	5



Épreuves facultatives

Concours externe 2022

ÉPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	6	17	11,31	0	14	42	6
Allemand	–	–	–	–	–	–	–
Espagnol	7,50	14,50	11,58	0	2	4	0
Mathématiques	1,75	19,25	10,5	7	26	22	12

Note : trop peu ou pas de candidats admissibles ont composé pour les épreuves facultatives d'allemand ou d'espagnol.

Concours interne normal 2022

EPREUVE	Min.	Max.	Moy.	<5	5 – 9,9	≥10 <15	≥15
Anglais	8	17	11,20	0	6	13	1
Allemand	-	-	-	-	-	-	-
Espagnol	-	-	-	-	-	-	-

Note : trop peu ou pas de candidats admissibles ont composé pour les épreuves facultatives d'allemand ou d'espagnol.



Statistiques sur le profil des candidats

Concours externe 2022

AGE	INSCRITS			PRÉSENTS			TAUX PRÉSENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	208	160	368	74	41	115	35,6%	25,6%	31,3%	39	11	50	12	3	15	52,7%	26,8%	43,5%	16,2%	7,3%	13,0%
30-34 ans	49	63	112	13	14	27	26,5%	22,2%	24,1%	8	7	15	4	3	7	61,5%	50,0%	55,6%	30,8%	21,4%	25,9%
35-39 ans	34	46	80	10	7	17	29,4%	15,2%	21,3%	8	3	11	2	2	4	80,0%	42,9%	64,7%	20,0%	28,6%	23,5%
40-44 ans	28	37	65	6	6	12	21,4%	16,2%	18,5%	4	4	8	2	1	3	66,7%	66,7%	66,7%	33,3%	16,7%	25,0%
45-49 ans	22	14	36	8	4	12	36,4%	28,6%	33,3%	1	0	1	0	0	0	12,5%	0,0%	8,3%	0,0%	0,0%	0,0%
50-54 ans	10	4	14	3	1	4	30,0%	25,0%	28,6%	0	1	1	0	0	0	0,0%	100,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%
55 ans et +	4	3	7	2	2	4	50,0%	66,7%	57,1%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAUX	355	327	682	116	75	191	32,7%	22,9%	28,0%	60	26	86	20	9	29	51,7%	34,7%	45,0%	17,2%	12,0%	15,2%

Concours interne normal 2022

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	3	7	10	3	5	8	100,0%	71,4%	80,0%	1	2	3	0	1	1	33,3%	40,0%	37,5%	0,0%	20,0%	12,5%
30-34 ans	7	10	17	6	7	13	85,7%	70,0%	76,5%	6	5	11	4	2	6	100,0%	71,4%	84,6%	66,7%	28,6%	46,2%
35-39 ans	9	15	24	8	9	17	88,9%	60,0%	70,8%	5	2	7	1	2	3	62,5%	22,2%	41,2%	12,5%	22,2%	17,6%
40-44 ans	7	25	32	6	16	22	85,7%	64,0%	68,8%	3	6	9	0	1	1	50,0%	37,5%	40,9%	0,0%	6,3%	4,5%
45-49 ans	8	16	24	3	15	18	37,5%	93,8%	75,0%	1	4	5	1	0	1	33,3%	26,7%	27,8%	33,3%	0,0%	5,6%
50-54 ans	3	12	15	3	9	12	100,0%	75,0%	80,0%	1	3	4	0	2	2	33,3%	33,3%	33,3%	0,0%	22,2%	16,7%
55 ans et +	3	10	13	3	8	11	100,0%	80,0%	84,6%	0	2	2	0	2	2	0,0%	25,0%	18,2%	0,0%	25,0%	18,2%
TOTAUX	40	95	135	32	69	101	80,0%	72,6%	74,8%	17	24	41	6	10	16	53,1%	34,8%	40,6%	18,8%	14,5%	15,8%

Concours interne spécial 2022

AGE	INSCRITS			PRESENTS			TAUX PRESENCE			ADMISSIBLES			ADMIS (LP)			TAUX ADMISSIBLES			TAUX ADMIS (LP)		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
<30 ans	0	2	2	0	2	2	0,0%	100%	100,0%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
30-34 ans	2	7	9	2	5	7	100,0%	71%	77,8%	1	1	2	1	0	1	50%	20,0%	28,6%	50%	0,0%	14,3%
35-39 ans	7	10	17	7	10	17	100,0%	100%	100,0%	5	4	9	0	3	3	71,4%	40,0%	52,9%	0,0%	30,0%	17,6%
40-44 ans	2	8	10	2	8	10	100,0%	100,0%	100,0%	1	4	5	1	1	2	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	12,5%	20,0%
45-49 ans	2	8	10	2	8	10	100,0%	100,0%	100,0%	0	0	0	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
50-54 ans	2	8	10	2	8	10	100,0%	100%	100,0%	1	1	2	0	1	1	50,0%	12,5%	20,0%	0,0%	12,5%	10,0%
55 ans et +	10	14	24	9	14	23	90,0%	100,0%	95,8%	0	2	2	0	1	1	0,0%	14,3%	8,7%	0,0%	7,1%	4,3%
TOTAUX	25	57	82	24	55	79	96,0%	96,5%	96,3%	8	12	20	2	6	8	33,3%	21,8%	25,3%	8,3%	10,9%	10,1%

